

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE : M. JACQUES Jean.

Délibération n°2013/128

OBJET : PROGRAMME D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL PROPOSÉ PAR LE
MUSÉE DE LA VALLÉE À BARCELONNETTE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (DRAC PACA)

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT que pour la 17^e année, le musée de la Vallée à Barcelonnette propose la réalisation d'un nouveau programme d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires des 14 communes de la vallée de l'Ubaye,

CONSIDÉRANT que cette médiation culturelle concerne l'ensemble des élèves du réseau des écoles de la vallée de l'Ubaye, de la dernière année de maternelle à la dernière année de primaire,

CONSIDÉRANT que cette action préfigure le service éducatif du Pays d'Art et « Montagnes de lumières »,

CONSIDÉRANT que ces ateliers peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'État (DRAC PACA),

VU le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : 3 500 € TTC

Recettes :

Subvention État (DRAC PACA (57 %))..... 2 000 €

Autofinancement Communauté (43 %)..... 1 500 €

Total Recettes..... 3 500 € TTC

Sur proposition de Monsieur Michel TIRAN, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

— **DONNE** son accord à la poursuite desdits ateliers,

— **APPROUVE** le plan de financement qui lui est présenté,

— **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,

— **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Communauté les crédits nécessaires à cette opération, tant en recettes qu'en dépenses.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. LANFRANCHI

Séance du 14 octobre 2013